

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT : LYCEE CAMILLE GUERIN

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2015-2016

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 21 janvier 2016

Présidence de : Monsieur BEUCHOT Philippe

Quorum : 22

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 1

SOMMAIRE	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
<b>I – <u>Fonctionnement du Conseil</u></b>					
Approbation du Procès Verbal du 30 novembre 2015	Voté				
<b>II – <u>Vie Pédagogique</u></b>					
1 - Préparation de la rentrée 2016					
1.1 Effectifs et structures arrêtées par le rectorat					
1.2 DGH : total horaire attribué et proposition de répartition disciplinaire	Voté		24	Ventilation de la dotation horaire	24
1.3 Proposition d'évolution des supports d'enseignement					
<b>III – <u>Affaires financières</u></b>					
1 – DBM	Voté		25	FRM, DBM	25.26
2 – Contrats et conventions	Voté		22,27	Avenant, Convention	27.28
<b>IV – <u>Voyages scolaires</u></b>					
	Voté		23	Voyages et sorties	29
<b>V – <u>Actes CA : affectation logement</u></b>					
	Voté		26		
<b>VI – <u>Questions diverses</u></b>					

Signatures :

Le Président

M BEUCHOT Philippe



Le Secrétaire

Mme BELIARD Catherine

# PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 2 février 2016

Qualité		Titulaires	Titulaires			Suppléants			
			P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Nom – Prénom M. BEUCHOT	x						
		Philippe							
	Adjoint	Mme BABIN	x						
		Delphine							
Elus locaux	Adjoint	Mme ORAVEC	x						
		Myriam							
	Gestionnaire CPE	M. PEYCLI Alain	x						
	Collectivité de rattachement	M. ALBERT Didier	x						
		Mme SHEMWELL		x					
Personnalité qualifiée	Groupement de commune	Hélène							
		M. SOL Gérard		x					
	Commune siège	Mme BALLON		x					
Total	Collectivité de rattachement	Clothilde							
		Mme WIERRE		x					
		Nathalie							
			5	4	0				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme TOCHON	x						
		Viviane							
		M. VIALLEMONTEIL	x						
		Jean-Pierre							
		Mme LAURENT-AURIOL Ingrid	x						
		M. BAUDOIN Florian	x						
		Mme DARRACQ	x						
		Delphine							
		Mme NIEUTIN Gloria	x						
		Mme PRANGERE	x						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Christiane							
		Mme BELIARD	x						
		Catherine							
Total		Mme DUCOURET	x						
		Christelle							
		M. CHAUMET	x						
		Sébastien							
			10	0	0				
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Mme BIROCHEAU	x						
		Muriel							
		Mme LAPORTE	x						
		Karen							
		M. LEVESQUE Joël	x						
		Mme TRICOCHÉ				x	M. LE ROUX	x	
	Joëlle					André			
	Elèves	M. MEHEUX-DRIANO	x						
		Yann							
		Mme CHENG-CLAVEL Lily			x				
Mme BERTRAND		x							
Total		Victoire							
		M. BOURGOIN	x						
		Pierre-Alain							
		Mme BEUCHER Yris			x				
		Mme GUILLIEN			x	Mme HADJ-MOKHTAR	x		
		Anastasia				Salomé			
			6	3	1		2	0	0

M. le Proviseur ouvre la séance, le quorum est atteint.

## I. Approbation du PV de la séance du 30 novembre 2015

### 1. Approbation du PV de la séance du 30 novembre 2015

1.1. Approbation du PV de la séance du 30 novembre 2015

1.2. Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0

## II. Vie Pédagogique

### 1. Préparation rentrée 2016

#### 1.1 Effectifs et structures arrêtés par le Rectorat

Lycée : 1423 élèves pour 41 divisions

- Secondaire : 823 élèves pour 26 divisions (1 division supplémentaire en terminale)
  - Secondes : 9 divisions (7 dédoublées)
  - Premières : 1 L – 2 ES – 5 S (4 dédoublées)
  - Terminales : 1 L – 3 ES (1 dédoublée, 1 créée) – 5 S (4 dédoublées)
- CPGE : 600 élèves pour 15 divisions (2 divisions supprimées)
  - 1<sup>ère</sup> année : 7 divisions 316 élèves
  - 2<sup>ème</sup> année : 8 divisions 284 élèves (suppressions : KUI m et PC)

#### 1.2 DGH : Total horaire attribué et proposition de répartition disciplinaire

- Volume horaire moyen pour faire fonctionner l'établissement sur 1 semaine : 1 740 heures dont 1 495 heures postes et 245 HSA. Une rallonge de 5 heures à été attribuée à l'établissement.
- Nombre d'indemnités pour missions particulières (IMP) : 11 IMP

L'utilisation des IMP est débattue en conseil pédagogique et la proposition du chef d'établissement est présentée pour avis au conseil d'administration de juin.

- Ventilation des heures attribuées par discipline
- Application des horaires réglementaires
- Mise en œuvre des choix pédagogiques :
  - sauvegarde des supports d'enseignements occupés
  - favoriser les heures d'effectifs faibles
  - maintenir l'offre de formations optionnelles c'est-à-dire ne pas supprimer d'options facultatives et en CPGE maintien des langues rares et la formation aux concours aux instituts politiques.
  - Soutenir équitablement l'accompagnement personnalisé des élèves : l'ensemble des filières en particulier en première retourne à un même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé (3 H 30 par division)
- Tableau des besoins par discipline :
  - En première et en terminale pondération de 10 %
  - En EPS les enseignants doivent consacrer 3 heures aux associations sportives.

18 h 45 Arrivée de M. Albert (23 votants)

- Apports par discipline en place au 1<sup>er</sup> septembre avant évolution des supports :

En CPGE les « moins » sont les postes dont la suppression a été décidée par M. le Recteur en novembre 2015 suite aux suppressions actées en 2015.

### 1.3 Proposition d'évolution des supports d'enseignement

- Philosophie : redéfinition des services CPGE et BMP 6 heures secondaire
- Lettres modernes : suppression d'un poste CPGE + création BMP 15 heures secondaire
- Allemand : suppression d'un poste CPGE et service donné de 2 heures à Louis Armand + BMP 9 heures secondaire
- Anglais : création d'un BMP 6 heures secondaire
- Histoire/Géographie : création d'un BMP 9 heures secondaire
- SES : demande de service donné de 3 heures
- Mathématiques : suppression d'un poste CPGE et création d'un BMP 12 heures secondaire
- Physique/Chimie : suppression de deux postes CPGE et création d'un poste secondaire

19 h départ d'une élève (suppléante) : 22 votants

En seconde l'objectif est de mettre 1 heure de vie de classe dans le cadre de l'accompagnement personnalisé par division.

### Vote sur la DGH et la proposition de répartition disciplinaire

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 22

Acte administratif n°24

Un vœu est présenté par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.

## III. Affaires Financières

### 1. DBM

19 h 33 départ de Mme Bouet Prangère : 21 votants

- Intégration de recettes nouvelles
  - Service activités pédagogiques :
    - Augmentation crédits (culture) : dotation non utilisée
    - Augmentation crédits développement durable
    - Ouverture crédits sophrologie pour les CPGE préparant les concours
  - Service opérations en capital :
    - Reprise crédits système antivol CDI : crédits non utilisés en 2015
    - Achat robot cuisine
    - Complément crédits lave-batterie : devis sous-estimé

### Vote pour la DBM

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 21

Acte administratif n°25

## 2. Contrats et conventions

- Convention hébergement concours : concernent les étudiants extérieurs au lycée qui lors des concours prennent leurs repas dans l'établissement.

**Vote sur la convention hébergement concours**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21**

**Acte administratif n°27**

- Convention UFR lettres / élèves de khâgne : l'avenant change simplement de forme, il concerne l'obtention des 180 ECTS pour les étudiants redoublant leur deuxième année prépa. (convention jointe au PV)

**Vote sur la convention UFR lettres / élèves de khâgne**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21**

**Acte administratif n°22**

## IV. Voyages scolaires

### 1. Voyages et sorties

- Bordeaux 27 et 28 avril 2016 (1<sup>ère</sup> ES1 et 1<sup>ère</sup> ES2) coût maximum 100€ : remplace le voyage prévu initialement à Paris qui a été annulé suite aux attentats.

**Vote pour le voyage à Bordeaux**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21**

**Acte administratif n° 23**

- Sortie pédagogique : TAP en allemand avec Mme Rummel le 11 février 2016 avec les secondes LV1 et LV2 allemand

## V. Actes CA : affectation logement

### 1. Actes du conseil d'administration

- Affectation logement Proviseure adjointe : Mme Babin récupère le logement qui lui était attribué à l'origine mais qui n'était pas encore libéré à son arrivée dans l'établissement.

**Vote sur l'affectation du logement Proviseure adjointe**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21**

**Acte administratif n°26**

## VI. Questions diverses

- Punitions et sanctions : le sujet sera débattu en commission permanente élargie. Le règlement intérieur sera revu et corrigé en concertation avec les différents représentants de la communauté scolaire.
- Bilan précis sur l'exercice de confinement de décembre : M. Le Proviseur a essayé de joindre en vain M. MARMET correspondant académique pour les problèmes de sécurité et faire avec lui le bilan sur l'exercice. Faute de contact le compte-rendu précis sera fait dans les meilleurs délais.

Une mise au point est faite par M. le Proviseur et M. Peycli sur l'incident de la fin de semaine dernière : les odeurs nauséabondes, provoquées par des expériences effectuées en cours de chimie en CPGE (jeudi après-midi et vendredi matin), n'étaient pas toxiques. Ces expériences ont lieu tous les ans, avec les mêmes désagréments, mais font partie du programme CPGE. M. Peycli a saisi la région pour que les *sorbonnes* prévues soient rapidement installées. Un maître d'œuvre doit contacter prochainement l'établissement. Un mail avait été diffusé dès jeudi soir pour prévenir les enseignants des expériences réalisées.

- Fonctionnement du réseau informatique : Internet en saturation.

M. le Proviseur explique que c'est un problème récurrent dans tous les établissements de la taille de C. Guérin. Il y a une saturation importante de la bande passante et il est très difficile d'en déterminer les causes. Les informaticiens de l'établissement ainsi que ceux du Rectorat travaillent pour essayer de résoudre le problème.

Ventilation de la dotation horaire : lycée Camille GUERIN - rentrée 2016

0,00 heures	Nb DIV	PHILO	LETTRES	ALL	ANG	ARA	CHI	ESP	ITA	H / G	SES	MATHS	PHYS	SVT	ARTS PLA	EPS	S.I.I.	Non affectées	TOTAL
2°	9	0,00	55,00	8,50	36,00		9,50	27,50		50,00	20,50	52,50	42,00	27,50	6,00	26,00			363,00
1°ES	2										12,00	8,00	3,00	3,00					26,00
1°L	1		2,00	2,00	5,00			2,00				3,00	1,50	1,50	5,00				22,00
1°S	5									12,50		24,00	21,00	21,00					78,50
1°Généralistes	8	1,00	46,50	8,00	29,50		8,50	24,50		39,72	18,00	47,50	34,50	34,50	9,00	19,00	0,00		320,22
TES	3	12,00								12,00	19,00	16,00							69,00
TL	1	8,00	2,00	0,00	4,50			0,00		4,00		0,00			5,00				23,50
TS	5	15,00								10,00		38,00	37,00	31,50					131,50
Term Générales	9	36,00	5,00	8,00	28,50		8,00	16,00		40,50	25,00	63,00	42,00	36,50	5,00	25,00	0,00		338,50
Total Secondaire	26	37,00	106,50	24,50	96,00	0,00	26,00	68,00	0,00	130,22	63,50	163,00	118,50	98,50	20,00	70,00	0,00		1021,72
Hypokhâgne	1	4,66	18,66	4,00	8,00		2,00	4,00	4,00	9,66									54,98
ECS 1	1	3,00	3,00	3,00	3,00			3,00		6,00	0,00	11,00							32,00
BCPST1	2	2,00	2,00	2,00	4,00			2,00				23,40	20,80	24,80					81,00
PCSI	1	0,00	2,00	2,00	2,00							13,00	23,50						53,50
MPSI	2	0,00	4,00	2,00	4,00			2,00				37,50	24,00						79,50
Total CPGE 1	7	9,66	29,66	11,00	21,00	2,00	4,00	11,00	4,00	15,66	0,00	84,90	68,30	24,80	0,00	0,00	17,00		302,98
Khâgne ENS Lyon	1	4,00	15,00	2,00	11,00			3,00		4,00									39,00
ECS 2	1	3,00	3,00	3,00	3,00			3,00		6,00		11,00							32,00
BCPST2	2	2,00	2,00	2,00	4,00			2,00		5,00		18,51	24,37	23,12					83,00
PC*	1	0,00	2,00		2,00							13,50	24,00						45,50
MP	1	0,00	2,00		2,00			2,00				19,75	13,75				2,00		39,50
MP*	1	2,00	0,00	2,00	2,00			2,00				19,75	13,75				2,00		39,50
PSI*	1	2,00	0,00		2,00							13,75	16,25				9,00		43,00
Total CPGE 2	8	13,00	24,00	9,00	26,00	0,00	0,00	10,00	0,00	15,00	0,00	96,26	92,12	23,12	0,00	0,00	13,00		321,50
Total CPGE	15	22,66	53,66	20,00	47,00	2,00	4,00	21,00	4,00	30,66	0,00	181,16	160,42	47,92	0,00	14,00	30,00		638,48
Total devant élèves	41	59,66	160,16	44,50	143,00	2,00	30,00	89,00	4,00	160,88	63,50	344,16	278,92	146,42	20,00	84,00	30,00		1660,20
Pondération 1ère et Term		2,00	5,15	1,00	5,00	0,00	1,65	4,00	0,00	6,00	4,00	9,00	6,00	6,00	1,00		0,00		50,80
Association sportive																			15,00
Sections sportives																			0,00
Indemnité Mission Particulière		6,25	0,25	0,25	0,25		0,25	0,25		0,25	0,25	0,25	1,00	2,00	0,25	2,00	0,00		7,50
Pondération CPGE						1,00	2,00	4,00	2,00	6,00	4,00	9,00	6,00	6,00	1,00	15,00	0,00		5,00
Total Hors Enseignement		2,00	5,15	1,00	5,00	1,00	3,65	4,00	2,00	6,00	4,00	9,00	6,00	6,00	1,00	15,00	0,00		70,80
BESOINS Secondaire (heures)		39,00	111,65	25,50	101,00	1,00	29,65	72,00	2,00	136,22	67,50	172,00	124,50	104,50	21,00	85,00	0,00		1092,52
BESOINS CPGE (heures)		22,66	53,66	20,00	47,00	2,00	4,00	21,00	4,00	30,66	0,00	181,16	160,42	47,92	0,00	14,00	30,00		638,48
BESOINS Total (heures)		61,66	165,31	45,50	148,00	3,00	33,65	93,00	6,00	166,88	67,50	353,16	284,92	152,42	21,00	99,00	30,00	9,00	1740,00



Lycée Camille Guérin

FONDS DE ROULEMENT MOBILISABLE

	01/01/2015	12/02/2015	16/04/2015	09/06/2015	22/09/2015	12/11/2015	30/11/2015	02/02/2016
FDR COFI 2014	400 639.62	400 639.62	400 639.62	400 639.62	400 639.62	400 639.62	400 639.62	400 639.62
Stocks	32 726.33	32 726.33	32 726.33	32 726.33	32 726.33	32 726.33	32 726.33	32 726.33
créances contentieuses	947.21	789.90	789.90	789.70	826.90	826.90	826.90	826.90
cautions versées (cpte 275)	0.00	0.00	0.00					
Provisions	0.00	0.00	0.00					
prélèvements autorisés (Budget + DBM)	17 000.00	0.00	174 950.36	57 496.00	6 000.00	0.00	44 000.00	21 200.00
FDR mobilisable	366 966.08	350 123.39	175 173.03	117 677.23	111 640.03	111 640.03	67 640.03	46 440.03

L'Agent Comptable

A. PEYCLI



Académie :  
POITIERS

Exercice : 2016

MINISTÈRE : Education Nationale

RÉGION :  
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Etablissement : 0860035W  
LYCEE CAMILLE GUERIN  
33, rue de la Gibauderie

86022 POITIERS  
Téléphone : 05 49 46 28 70

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1  
Présentée pour vote au Conseil d'administration

P. BEUCHOT, chef d'établissement

MINISTÈRE : Education Nationale

REGION :

Académie : POITIERS  
Exercice : 2016

Etablissement : 0860035W  
LYCEE CAMILLE GUERIN  
33, rue de la Gibauderie

AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Pièce B8.1  
DSM VOTE

Ordonnateur : P. BEUCHOT  
Comptable assignataire : A. PEYCLI

86022 POITIERS

**Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°1**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	322 676.26	324 676.26	2 000.00
Vie de l'élève	23 836.98	23 836.98	0.00
Administration et logistique	699 435.34	652 669.18	-46 766.16
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>1 045 948.58</b>	<b>1 001 182.42</b>	<b>-44 766.16</b>
Restauration et hébergement	1 461 438.00	1 461 438.00	0.00
Bourses nationales	60 000.00	60 000.00	0.00
Agence Comptable	1 700.00	1 700.00	0.00
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>1 523 138.00</b>	<b>1 523 138.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>2 569 086.58</b>	<b>2 524 320.42</b>	<b>-44 766.16</b>
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	67 100.00	0.00	-67 100.00

MINISTRE : Education Nationale

REGION :

Académie : POITIERS  
Exercice : 2016

Etablissement : 0860035W  
LYCEE CAMILLE GUERIN  
33, rue de la Gibauderie

AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Pièce B8.2  
DBM VOTE

Ordonnateur : P. BEUCHOT

86022 POITIERS

Comptable assignataire : A. PEYCLI

**Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°1**

PREVISIONS BUDGETAIRES									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES					RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	
Activité pédagogique	320 988.98	1 687.28	322 676.26		323 988.98	687.28	324 676.26		
Vie de l'élève	23 836.98	0.00	23 836.98		23 836.98	0.00	23 836.98		
Administration et logistique	699 435.34	0.00	699 435.34		652 669.18	0.00	652 669.18		
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>1 044 261.30</b>	<b>1 687.28</b>	<b>1 045 948.58</b>		<b>1 000 495.14</b>	<b>687.28</b>	<b>1 001 182.42</b>		
Restauration et hébergement	1 461 438.00	0.00	1 461 438.00		1 461 438.00	0.00	1 461 438.00		
Bourses nationales	60 000.00	0.00	60 000.00		60 000.00	0.00	60 000.00		
Agence Comptable	1 700.00	0.00	1 700.00		1 700.00	0.00	1 700.00		
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>1 523 138.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 523 138.00</b>		<b>1 523 138.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 523 138.00</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>2 567 399.30</b>	<b>1 687.28</b>	<b>2 569 086.58</b>		<b>2 523 633.14</b>	<b>687.28</b>	<b>2 524 320.42</b>		

Résultat prévisionnel	-43 766.16	-1 000.00	-44 766.16
CAF ou IAF	3 000.00	-1 000.00	2 000.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	47 000.00	20 100.00	67 100.00
		0.00	0.00

Total dépenses et recettes inscrites au budget	2 614 399.30	21 787.28	2 636 186.58	2 523 633.14	687.28	2 524 320.42
--	--------------	-----------	--------------	--------------	--------	--------------

MINISTRE : Education Nationale

REGION :

Académie : POITIERS  
Exercice : 2016

Etablissement : 0860035W  
LYCEE CAMILLE GUERIN  
33, rue de la Gibauderie

AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Pièce B8.3  
DBM VOTE

86022 POITIERS

Ordonnateur : P. BEUCHOT  
Comptable assignataire : A. PEYCLI

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°1

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 569 086.58	2 524 320.42
	Résultat prévisionnel	-44 766.16

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
Opérations d'investissement	67 100.00
CAF	2 000.00
Aliénation ou cessions immobilières	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	65 100.00
Total	67 100.00

Montant du fonds de roulement				
	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé	
Montant au dernier compte financier	400 639.62	299 446.36	21 100.00	80 093.26

86022 POITIERS

EXERCICE 2016 - Edition du 02/02/2016

D.B.M. n°1				Opération n°1				Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	PROJET	OPCULTURE	7442	Activité pédagogique Projets Pédagogiques Animation Culturelle Subventions Région					0.00	417.28
2	AP	PROJET	OPCULTURE		Activité pédagogique Projets Pédagogiques Animation Culturelle	6 000.00	417.28	6 417.28			

D.B.M. n°1				Opération n°2				Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	PROJET	ODDUR	7442	Activité pédagogique Projets Pédagogiques Développement Durable Subventions Région						
2	AP	PROJET	ODDUR		Activité pédagogique Projets Pédagogiques Développement Durable	0.00	270.00	270.00		0.00	270.00

D.B.M. n°1				Opération n°3				Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	OPC	SRH	0PFLONGE		Opérations en capital Service Restauration Hébergement PLONGE CUISINE	30 000.00	6 000.00	36 000.00			
2	OPC	FONCT	0FCDIPORT		Opérations en capital Fonctionnement PORTIQUE CDI	0.00	12 000.00	12 000.00			
3	OPC	SRH	0FCUISINE		Opérations en capital Service Restauration Hébergement MATRIEL DE CUISINE	0.00	2 100.00	2 100.00			

D.B.M. n°1	N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Opération n°4		Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement		Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
							Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels			
1	IAP		PROJET	OPSOPHRO		Activité pédagogique Projets Pédagogiques PROJET SOPHROLOGIE		0.00	1 000.00				1 000.00



## AVENANT A LA CONVENTION

Entre, les deux composantes de l'Université de Poitiers ci-dessous mentionnées

L'UFR de Lettres et Langues de L'Université de Poitiers  
 Bâtiment A3, 1 rue Raymond Cantel, TSA 11102, 86073 POITIERS CEDEX 9  
 Représentée par sa directrice, Madame Catherine RANNOUX  
 et  
 La Faculté de Sciences Humaines et Arts de L'Université de Poitiers  
 8, rue Renée Descartes, 86000 POITIERS  
 Représentée par son directeur, Monsieur Jean Claude CROIZET

Et,

Le Lycée, ci-après dénommé Lycée Camille Guérin  
 33, rue de la Gibauderie, BP 80611, 86022 POITIERS  
 Représenté par son proviseur, Monsieur Philippe BEUCHOT

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L612-3,
- Vu la circulaire n° 2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur,
- Vu la délibération du CA du 30 Janvier 2015 de l'université de Poitiers,
- Vu la délibération du CA du \_\_\_\_\_ du lycée Camille Guérin,
- Vu la convention cadre « *Pour un partenariat organisant des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de la recherche et facilitant les parcours de formation des étudiants* », signée le 25 Juin 2015

**Préambule** :- Suite à la convention cadre « *Pour un partenariat organisant des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de la recherche et facilitant les parcours de formation des étudiants* », signée le 25 Juin 2015, et en complément des avenants préalablement signés concernant spécifiquement les étudiants d'Hypokhâgne pour l'année 2015, cet avenant transitoire concerne pour l'année universitaire 2015-2016, les élèves de Khâgne qui suivent une première, deuxième ou troisième année. Il a pour objet la poursuite des partenariats déjà existants.

- Formations concernées par l'avenant en Lycée : classe de Première Supérieure Khâgne
- Intitulés des mentions concernées par l'avenant en EPCSCP :
  - o Licence Mention Lettres : parcours Humanités ou parcours Lettres Modernes ou parcours Lettres et Cultures contemporaines
  - o Licence Mention Arts du spectacle : parcours Théâtre ou parcours Cinéma
  - o Licence Mention Langues Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) : parcours Anglais ou parcours espagnol ou parcours Langues Traductions et Médiation Interculturelle (LTMI)
  - o Licence Mention Histoire
  - o Licence Mention Géographie et aménagement
  - o Licence Mention Philosophie

#### Article 1. Modalités d'inscription et droits d'inscription

- Pour l'année transitoire 2015/2016, les étudiants de Khâgne qui souhaitent que la formation qu'ils suivent soit validée en unité ECTS (*European Credit Transfert System*) en vue de l'obtention d'équivalences des modules concourant à l'obtention du grade universitaire de Licence :
  - n'ont pas l'obligation de s'inscrire à l'Université de Poitiers s'ils suivent une première année de Khâgne
  - doivent procéder obligatoirement à une double inscription à l'Université de Poitiers s'ils suivent une deuxième ou troisième année de Khâgne
- Une information aux étudiants sur le contenu des avenants est réalisée par l'équipe pédagogique des CPGE en début d'année universitaire (et non scolaire).
- Modalités d'inscription :
  - a. L'université de Poitiers propose un dossier d'inscription simplifié téléchargeable sur son site, le site du rectorat et le site des lycées partenaires. Les étudiants adressent par voie postale le dossier dûment renseigné et complété aux services centraux de l'université avant le 1<sup>er</sup> mars 2016.
- Droits d'inscription  
Les droits d'inscription au taux principal prévus à l'article L.719-4 du code de l'éducation sont perçus en intégralité par l'université



- Suivi des inscriptions

Fin mars 2016, l'université transmettra les cartes d'étudiants au rectorat, qui se chargera de les faire parvenir aux lycées concernés. L'université transmettra aussi au rectorat la liste actualisée des étudiants inscrits

**Article 2.** Le Lycée et la composante de l'UP organisent, en concertation, l'information de leurs étudiants respectifs sur l'existence et le contenu de leur partenariat, l'offre de formation du partenaire ainsi que sur les démarches à effectuer en cas de réorientation dans l'un des parcours de l'établissement partenaire.

**Article 3 :** modalités pour la prise en compte des équivalences de cursus de formation

- a) Les étudiants de Khâgne sollicitent l'avis du conseil de classe sur l'obtention de crédits ECTS dans une ou plusieurs disciplines.
- b) Un enseignant de chaque UFR (*Lettres et Langues et Sciences Humaines et Arts*), désignés par les directeurs des UFR concernées seront invités à assister au dernier conseil de classe de chaque année scolaire. Le conseil de classe doit alors émettre un avis sur la demande.
- c) La commission pédagogique de l'UFR concernée définit, à partir de cet avis, le nombre de crédits ECTS validés au sein du cursus de licence (L2 ou L3) et se prononce sur le programme de cours qui reste éventuellement à valider pour obtenir le diplôme visé.

**Article 4.** Les partenaires s'engagent également à coopérer pour mener à bien les actions suivantes :

- a) Participation occasionnelle à des conférences, TD ou journées d'immersion :
  - Les étudiants de Khâgne peuvent être acceptés, après avis des UFR concernées, à assister à des TD méthodologiques ou à des conférences au sein de l'Université.
  - Les étudiants de Khâgne peuvent être invités à des journées ou ½ journées d'immersion à l'Université organisées par les UFR.
  - Réciproquement, des étudiants de l'Université peuvent assister à des conférences données dans les lycées
- b) Rapprochement des enseignants :
  - Les enseignants de l'Université peuvent intervenir occasionnellement en classe dans les lycées pour y donner des conférences en lien avec les programmes des concours des Ecoles Nationales Supérieures.



- Inversement, les enseignants des CPGE peuvent intervenir à l'Université dans le cadre de la préparation à certains concours.

**Article 5 :** L'avenant est valide pour l'année universitaire 2015-2016.

Fait à Poitiers, en 4 exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_ 2016

Le proviseur du Lycée Camille Guérin

La directrice de la composante Lettres et Langues

Le directeur de la composante « Sciences Humaines et Arts »

Jacques Moret  
Recteur de l'académie de Poitiers  
Chancelier des universités de Poitou-Charente

Yves Jean  
Président de l'Université de Poitiers



## HEBERGEMENT CONCOURS 2016

Entre : **Le Lycée**



Représenté par.....

et : **Le Lycée Camille Guérin**

33, rue de la Gibauderie

86000 POITIERS

Représenté par Monsieur Philippe BEUCHOT, Proviseur.

Il est convenu qu'un groupe de.....seront hébergés pour le déjeuner au Lycée Camille Guérin à Poitiers.

ARTICLE 1 : Les élèves mentionnés ci-dessus devront respecter le règlement intérieur de l' Etablissement d'accueil au cours de leur séjour dans ce dernier.

L'utilisation des locaux s'effectuera notamment dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs. Il est rappelé l'interdiction de fumer dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

ARTICLE 2 : Les élèves hébergés auront pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engagent à les appliquer ainsi que les consignes spécifiques éventuellement données par le Chef d'Etablissement d'accueil.

Ils auront constaté avec le Chef d'établissement d'accueil ou son représentant l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés,...) et pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Ils s'engagent à respecter les règles de sécurité.

ARTICLE 3 : Les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel utilisé feront l'objet d'une réparation ou indemnisation par l'Etablissement d'origine.

ARTICLE 4 : Les élèves concernés seront admis au restaurant scolaire au vu de la liste transmise par l'Etablissement d'origine, qui comportera le nom des élèves ainsi que les jours où ils souhaitent être hébergés. Seule la présentation de la carte d'étudiant et de la convocation aux concours permettra l'accès effectif au service de restauration.

ARTICLE 5 : Le service gestionnaire du Lycée ..... s'acquittera des frais d'hébergement auprès de l'Intendance du lycée Camille Guérin, sur présentation de la facture correspondant aux tarifs d'hébergement de l'Etablissement d'accueil (3,30 €/repas).

CONDITIONS PARTICULIERES :

**Le déjeuner sera servi entre 12 heures et 13 heures 15.**

Le Proviseur  
du Lycée Camille Guérin

Le Responsable  
de l'Etablissement d'origine

P. BEUCHOT



Voyages et sorties 2015-2016					
Conseil d'Administration du 2 février 2016 (pour vote)					
Lieu	Début	Organisateur	Classe	Participation (ou famille)	Observations
Bordeaux	27 et 28 avril 2016	Mme Devezeau	1ere ES1 et 1ere ES2	100,00 €	
TAP Allemand	11 février	Mme Rummel	2nde LV1+LV2 Allemand	pas de participation	



# BORDEAUX

Lycée Camille Guérin  
POITIERS

5 acc

74 élèves

Dates

27-28 avril 2016

Mme Devezeau

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
transport	2 044,00 €		
restauration élèves	333,76 €		
restauration enseignants	39,60 €		
hébergement	1 680,00 €		
Visite	420,00 €		
Divers	3 382,64 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 900,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 900,00 €</b>



# TAP ALLEMAND

Lycée Camille Guérin  
POITIERS

2<sup>acc</sup>  
49 élèves  
2<sup>nde</sup> LV1+LV2 Allemand

Dates

11-févr-16

Mme Rummel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
transport	76,00 €		
spectacle	147,00 €	Participation lycée (dont part accompagnateurs)	223,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>223,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>223,00 €</b>